

report and all relevant supporting documentation until Appraisal Review Committees have concluded their examination of the reports.

7. Raters are reminded that an employee has the right to be appraised in the official language of his or her choice.

8. Please note that the appraisal form to be used (EXT 607) is now available on JetForm not only in Headquarters, but also at all the missions, except for the micro-missions. If JetForm is not used, please ensure the font is no smaller than Arial 10, CG Times 11, or Courier 10.

9. I wish to thank all those who helped meet employee and departmental objectives by providing timely and well-prepared appraisals.

10. This Circular Document remains valid until January 31, 1998.

copie du rapport d'appréciation et de toute documentation connexe jusqu'à ce que les comités d'examen des appréciations aient terminé leur étude.

7. Nous rappelons aux agents d'évaluation que l'employé a le droit d'être évalué dans la langue officielle de son choix.

8. Veuillez noter que le formulaire à utiliser (EXT 607) est maintenant disponible sur JetForm non seulement à la centrale, mais dans toutes les missions, à l'exception des micro-missions. Si vous n'utilisez pas JetForm, veuillez vous assurer que le caractère n'est pas plus petit que Arial 10, CG Times 11, ou Courier 10.

9. J'aimerais remercier l'ensemble des superviseurs qui ont contribué à atteindre les objectifs des employés et du Ministère par la qualité et la présentation en temps opportun des rapports d'appréciation.

10. La présente circulaire administrative expire le 31 janvier 1998.

Le sous-ministre des
Affaires étrangères,



Deputy Minister
of Foreign Affairs

